

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 13 septembre 2016

Etaient présents tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de Messieurs LECRIVENT, BROGNIART, CUGNY, CUVILLIER, de Mesdames RIVELON et PIRET, absents excusés, de Madame WATTEZ.

Messieurs BROGNIART et CUGNY ayant donné respectivement pouvoir à M. le Maire et à Mme CUGNY.

Présidence de Monsieur Marc SARPAUX, Maire

1^o) Le Conseil est invité à donner son avis sur le projet de règlement de la garderie périscolaire qui a été remis en même temps que la convocation. Après un large débat, il propose de maintenir les tarifs actuellement en vigueur, tout en rappelant que, pour des raisons de sécurité, les parents doivent respecter les heures d'ouverture (7 h 30) et de fermeture de la garderie (18 h 30).

2^o) Examine également le projet de règlement de la cantine scolaire qui sera remis aux parents et maintient le tarif à 3,30 € le repas.

3^o) M. le Maire fait savoir que dans le cadre de la loi NOTRe, la zone d'activités pourrait être transférée à la Communauté de Communes au 1^{er} janvier 2017.

Il propose pour la dernière parcelle communale restant à vendre dans la zone, de réexaminer le tarif.

4^o) Après débat, le Conseil, à la majorité absolue, fixe le prix de vente du terrain à 31,00 € HT le mètre carré.

5^o) Prend connaissance du contenu de la convention de rétrocession des VRD qui serait à passer avec la Société Copronord Habitat dans le cadre du permis d'aménager qui lui a été accordé.

M. le Maire précise également que Copronord a sollicité un nom de voirie pour ce futur lotissement.

6^o) Décide de confier la maîtrise d'ouvrage de la révision du profil de baignade de la plage du Cap Gris-Nez au Pôle Métropolitain de la Côte d'Opale.

7^o) Accepte de signer la charte « zéro phyto » avec l'Agence de l'Eau qui repose sur une démarche volontaire et progressive de la Commune visant à faire évoluer les pratiques d'entretien des espaces publics.

8^o) M. le Maire précise que les nombreuses réserves émises par l'architecte chargé de suivre les travaux de la Place ne sont toujours pas levées et que le montant des pénalités s'élève aujourd'hui à 11 777 €.

9^o) Rappelle aussi que la réception définitive des travaux de la rue Robert Portelette n'est pas encore prononcée, la mise en œuvre d'enrobés à certains endroits n'étant pas concluante.

10^o) Sont évoqués :

- Le remplacement de la chaudière de l'école et de la mairie,
- L'aménagement d'un espace jeux enfants à côté de la maternelle,
- L'équipement en informatique de l'école par la Société IdataCom
- L'acquisition d'un microtracteur.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Marc SARPAUX

